ULB COOPERATION

ULB-COOPÉRATION

bpost
PB-PP
BELGIE(N) - BELGIQUE

Bureau de depôt
Bruxelles X / P302398

Bulletin d'information trimestriel **N°11** - Septembre / Octobre / Novembre 2017

Dans ce numéro :

- Editorial 1
- Coopération au développement : qui paie quoi ? 2
- Des drones au Burkina Faso 7
- Opération 11.11.11 8
- Une stagiaire architecte 9
- Activités des prochains mois 10
- COP23 : ULB-Coopération à Bonn, à vélo ! 12

Éditeur responsable :
ULB-Coopération
Av. F.D. Roosevelt, 50
CP 266, 1050 Bruxelles
Tél. : 02 650 61 00
www.ulb-cooperation.org

Éditorial

« Nous nous devons d'être aux côtés de ceux qui souffrent. (...) Le développement dans les pays d'origine est la clé. »

De qui sont ces déclarations ? Du Premier Ministre belge, Charles Michel, durant son allocution solennelle à la tribune de l'ONU le 23 Septembre 2017. Magnifiques et généreuses paroles auxquelles nous ne pouvons qu'adhérer. Pourtant, le gouvernement de M. Michel a poursuivi et même amplifié le processus de réduction des financements de la coopération belge entamé depuis plusieurs années. Depuis 2010, il faut en effet déplorer une réduction de l'aide publique belge au développement, qui est passée de 0,64 % du revenu national brut en 2010 à 0,49 % en 2016.[1]

En matière de coopération au développement, il y a effectivement souvent un gouffre entre les paroles et les actes. Or nous pensons que les faits doivent être préférés aux déclarations. C'est dans cette perspective qu'a été rédigée la présente newsletter, avec pour objectif d'apporter à nos lecteurs et lectrices une information objective en ce qui concerne les chiffres.

Eric Decroix
Administrateur

1 www.cncd.be

Coopération au développement : qui paie quoi ?

La lecture de ces lignes indique que vous êtes, à l'un ou l'autre titre, intéressé par la coopération au développement. Mais connaissez-vous les subtilités de son financement ? Quels sont les canaux et sources de fonds ? Quels sont les montants en jeu ? Quelle est la part destinée aux ONG ? Vous trouverez ci-dessous quelques informations que nous avons compilées et qui devraient vous éclairer à ce sujet. L'exercice s'avère complexe ; les montants et définitions varient selon les sources ; il convient donc de centrer l'analyse sur les tendances plutôt que sur les chiffres précis.

Les sources de l'aide

L'aide publique au développement (APD) est l'ensemble des dons et des prêts à conditions très favorables (nets des remboursements en capital) accordés par des organismes publics aux pays et aux territoires figurant sur la liste des bénéficiaires du « Comité d'aide au développement » (CAD) de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE), ou à certaines organisations multilatérales.

Le schéma ci-dessous, élaboré sur base des données disponibles sur le site de l'OCDE[2], montre l'importance relative des différentes sources de revenus extérieurs pour les pays en développement, parmi lesquelles on retrouve notamment l'aide publique au développement et les dons privés, qui concernent le travail des ONG.

Origine des apports pour les ressources extérieures des pays en développement (2015) (source site OCDE)

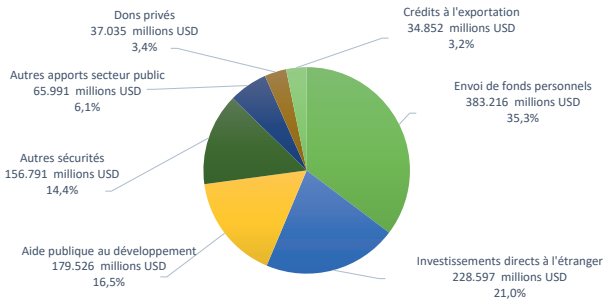

Les transferts mondiaux envers les pays en développement ne concernent pas que l'aide, loin s'en faut ! En 2015, ce sont plus de 1.000 milliards de dollars (USD) qui ont été apportés aux pays en développement. Et l'aide publique au développement y représente 16,5 %, proportion qui monte rapidement lorsqu'il s'agit des pays les plus pauvres. Au niveau du continent africain, l'APD représente 30 % des sources de revenus extérieurs, elle atteint 85 % dans un pays comme la République démocratique du Congo.

Évolution des budgets de l'aide publique au développement

L'aide publique au développement est un phénomène qui a succédé au colonialisme. Pour des motifs divers, allant de la solidarité humaine désintéressée aux calculs économiques et politiques, les pays nantis ont décidé d'apporter un soutien financier, logistique et éducatif à d'autres pays qu'ils considéraient comme des alliés, des producteurs indispensables de matières premières, des partenaires, ou encore des sources potentielles d'immigration non désirée, comme c'est le cas ces dernières années.

D'un point de vue financier, « *la fin de la guerre froide – et des enjeux géostratégiques qui en découlaient – déboucha sur la « fatigue des donateurs », qui n'avaient plus d'intérêt à soutenir comme par le passé des dictatures « amies ». C'est pourquoi les montants de l'aide publique au développement (APD) chutèrent sensiblement durant la décennie 1990, passant de 0,33 % à 0,22 % du revenu national brut (RNB) des pays donateurs entre 1990 et 1999.* »[3]

« *L'adoption en septembre 2000 des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) par l'Assemblée générale de l'ONU permit ensuite de revaloriser le rôle de l'aide dans le but de réduire l'extrême pauvreté et d'améliorer les indicateurs sociaux dans les pays en développement. Aux OMD s'ajoutèrent les enjeux géostratégiques post-11 septembre 2001 : la reconstruction des États « fragiles » ou « faillis » devenant un objectif de la lutte anti-terroriste. Le nouveau cadre international des OMD permit ainsi d'enregistrer une augmentation de l'aide au développement, majoritairement allouée dans les secteurs de l'éducation et de la santé, l'aide mondiale passant ainsi de 53 à 128 milliards USD entre 2000 et 2010.* »[4]

Même si depuis les années 70, on assiste à une progression des montants consacrés à l'APD (à l'exception d'une baisse au cours des années 90), ces montants correspondent à un pourcentage du revenu national brut qui reste en dessous de 0,4 %, chiffre bien inférieur au 0,7 % estimés nécessaires par l'ONU pour permettre d'atteindre les huit objectifs du millénaire.

2 Organisation de coopération et de développement économique, qui a pour mission de promouvoir les politiques qui amélioreront le bien-être économique et social partout dans le monde. Créée en 1960 par 18 pays européens, les États-Unis et le Canada pour fonder une organisation vouée au développement économique, l'OCDE compte actuellement 35 pays membres (source : www.ocde.org).

3 CNUCED, Rapport sur les PMA 2000, Nations Unies, 2000.

4 CNCD, Rapport 2016 sur l'aide belge au développement 2016.

APD en milliards de USD (prix et taux de change de 2015)

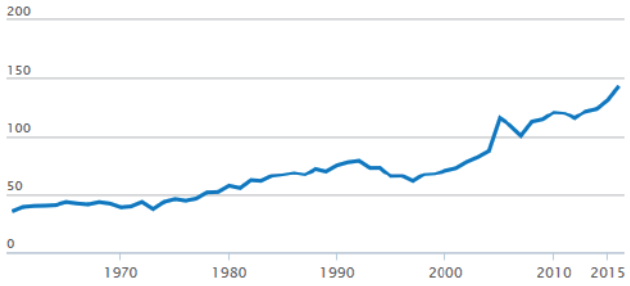

APD en pourcentage du RNB

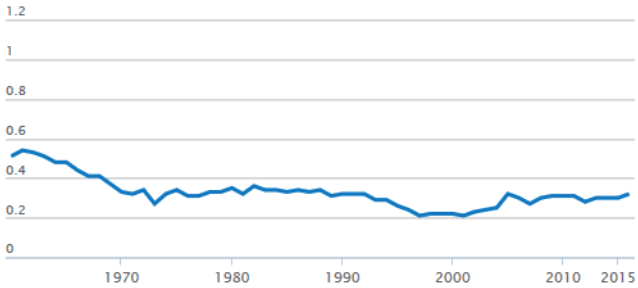

Source : OCDE : http://www2.compareyourcountry.org

En 2016, seuls six pays (Norvège, Luxembourg, Suède, Danemark, Allemagne et Royaume-Uni) respectaient cet objectif de 0,7 % (pris par les membres de l'OCDE en 1969). La Belgique se situait en neuvième position sur les 29 pays membres du Comité d'Aide au Développement (CAD), avec 0,5 % de son RNB alloué à l'aide au développement.

Aide publique au développement exprimée en pourcentage du revenu national brut pour l'année 2016 (source site OCDE)

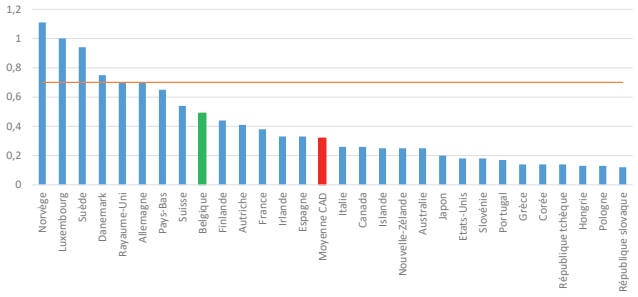

Toujours en 2016, selon les données provisoires, l'APD nette mondiale a atteint un niveau de 143 milliards USD, ou 0,32 % du revenu national brut des 29 pays membres du CAD. Les trois premiers pays donateurs en valeur absolue (États-Unis, Allemagne et Royaume-Uni) représentant à eux seuls plus de la moitié (53 %) de ce montant, auquel la Belgique a contribué à hauteur de 2,31 milliards USD.

Ces 143 milliards représentent une progression de 8,9 % par rapport à l'année précédente, mais cette progression a été influencée par la forte augmentation (27,5 %) des dépenses consacrées aux réfugiés dans les pays donneurs, passant de 12,1 milliards USD en 2015 à 15,4 milliards USD en 2016. En excluant ce facteur, la croissance du reste de l'aide est de 7,1 %.

Aide publique au développement exprimée en milliards USD pour l'année 2016 (source site OCDE)

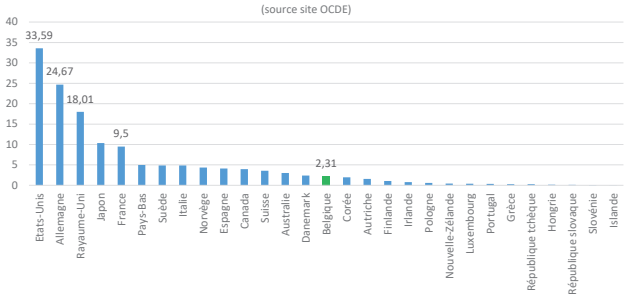

Signe des temps, en 2015, les pays du CAD membres de l'Union Européenne ont consacré 9,7 milliards USD à environ 1,2 million de demandeurs d'asile alors qu'ils ont dépensé moins d'un tiers de cette somme (3,1 milliards USD) au titre de l'APD en faveur de la République arabe syrienne, de l'Afghanistan, de la Somalie, du Soudan du Sud et du Soudan, qui sont les cinq premiers pays d'origine de ces demandeurs d'asile.

La contribution belge

Le CNCD, acteur et observateur averti du monde belge de la coopération, résume dans son « Rapport 2016 sur l'aide belge au développement » la situation belge comme suit :

« Alors qu'elle faisait encore partie des bons élèves européens en 2010, la Belgique est à présent dans la moyenne européenne, mais les nouvelles coupes annoncées en début de législature la font progressivement glisser vers la catégorie des cancres.

La diminution budgétaire concerne la totalité des canaux de l'aide belge. La coopération gouvernementale a ainsi vu l'aide qu'elle achemine baisser de 291 à 239 millions EUR entre 2014 et 2015. La Coopération technique belge (CTB) a notamment enregistré une baisse de 175 à 148 millions EUR de l'allocation à ses programmes opérationnels. Un montant historiquement bas pour l'institution chargée de l'exécution des programmes de la coopération gouvernementale.

Le canal de la coopération non-gouvernementale a également baissé de 248 à 228 millions EUR. Une baisse principalement expliquée par la diminution des montants alloués aux programmes des ONG, qui passent de 135 à 122 millions EUR. Sous le gouvernement Di Rupo, les ONG avaient été immunisées contre les coupes. Ce n'est plus le cas avec le gouvernement Michel. Un accord-cadre conclu en septembre 2015 entre le ministre De Croo et les acteurs de la coopération non-gouvernementale, dans le cadre de la préparation des nouveaux programmes prévus à partir de 2017, limite à 8,5 % la réduction budgétaire à assumer par la coopération non-gouvernementale.

L'aide belge acheminée via des institutions multilatérales a également fortement baissé, passant de 517 à 344 mil-

lions EUR. La contribution belge à la Banque mondiale a par exemple baissé de 128 à 12,5 millions EUR entre 2014 et 2015. Cela provient d'un étalement de la contribution belge à la dix-septième reconstitution du fonds de l'Association internationale de développement (IDA), la filiale de la Banque mondiale chargée de financer des programmes de développement dans les pays à faible revenu. Comme l'observe la Cour des comptes, ce tour de passe-passe n'est pas forcément une bonne idée, car au final la facture pour l'État belge sera alourdie de 27 millions EUR (pour une contribution totale initiale de 358,65 millions EUR). En outre, les reconstitutions des ressources IDA ont lieu tous les trois ans, ce qui veut dire qu'à l'avenir, la Belgique devra cumuler les paiements des dix-septième et dix-huitième reconstitution. Notons également la baisse des contributions pour les « conventions environnementales » (de 72 à 20 millions EUR entre 2014 et 2015), où sont comptabilisées la plupart des contributions belges aux fonds internationaux consacrés à la lutte contre les changements climatiques. Une évolution qui semble contradictoire alors que l'Accord de Paris de décembre 2015 engage la Belgique à redoubler d'efforts en la matière. »

L'engagement pris par les autorités d'atteindre l'objectif de 0,7 % pour le rapport APD/RNB est inscrit dans une Loi[5]. Cependant, en 2015, d'importantes compressions budgétaires ont été réalisées pour conduire à une baisse de 7,8 % de l'aide. Et cela ne semble pas fini. Tant le cabinet du Ministre De Croo que l'administration préparent les ONG à de nouvelles coupes budgétaires, malgré les engagements pris précédemment…

Les pays « récepteurs »

Les premiers bénéficiaires de l'aide publique belge sont d'anciennes colonies ou protectorats : la République démocratique du Congo, le Burundi et le Rwanda, recueillant respectivement 10,7 %, 4,6 % et 3,3 % de l'aide, soit près d'un cinquième de l'aide. Parmi les dix pays les plus soutenus, sept se situent en Afrique. Constatons néanmoins l'engagement relativement important de la Belgique pour la Cisjordanie et la bande de Gaza.

10 pays principaux bénéficiaires de l'APD belge
(en millions USD, 2015) (source site OCDE)

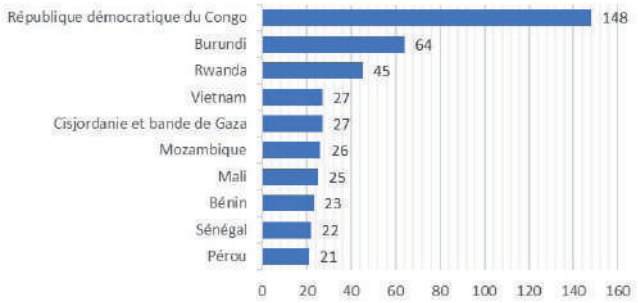

5 Loi relative à la Coopération belge au Développement du 19 mars 2013.

D'après les données disponibles sur l'outil statistique de l'OCDE, la Belgique a, en 2015, apporté une aide de 89,45 millions USD à la République démocratique du Congo. Ce montant est comparable au salaire annuel payé par le club de football de Barcelone à son joueur vedette, Lionel Messi. Ce qui demeure assez léger à côté des chiffres relatifs à un autre footballeur vedette, Neymar. Coût de son transfert : 220 millions €, auxquels il convient d'ajouter le salaire, les bonus, les avantages fiscaux, etc. Au total, en supposant qu'il reste cinq saisons dans son nouveau club, il pourrait coûter presque 500 millions € à celui-ci. Selon certaines estimations, une telle somme permettrait de réduire de 10 % la faim dans le monde, alors que chaque jour 30.000 enfants meurent des famines et du manque de soins.

Les modalités

L'aide publique au développement en Belgique, comme dans d'autres pays, prend principalement trois formes différentes :

- Les projets entièrement financés par l'État belge et mis en œuvre dans un pays partenaire, par l'agence de développement belge (CTB/Enabel), constituent ce qu'on appelle la **coopération bilatérale directe ou gouvernementale** ;
- Les fonds confiés par la Belgique à une organisation internationale telle que, par exemple, la FAO[6] ou le PAM[7] pour mener un projet (généralement avec des fonds complémentaires provenant d'autres États), constituent la **coopération multilatérale directe** ;
- Enfin, la **coopération bilatérale indirecte ou non gouvernementale** reprend l'ensemble des programmes ou projets co-financés par la Belgique et exécutés par des ONG ou d'autres organismes. ULB-Coopération, au sein du consortium Uni4Coop, est une des 70 ONG belges agréées qui bénéficient de ce type de financement.

Les ONG qui font appel à la coopération bilatérale indirecte reçoivent de l'État un subside (ou apport public) auquel doit s'ajouter systématiquement un apport privé (ou apport propre). Dans ce type de financement (on parle d'ailleurs de co-financement), le pouvoir public ne finance jamais totalement un programme ou projet d'une ONG. Cette dernière apporte les fonds complémentaires constitués principalement de dons privés ou de financements obtenus auprès d'autres bailleurs ou fondations. La part relative des apports propres est imposée par le bailleur. Son pourcentage varie en fonction du bailleur ou du type de projet. Avec l'État belge, la proportion la plus fréquente du subside est de 80 %.

6 Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (Food and Agriculture Organization of the United Nations).

7 Programme Alimentaire Mondial.

À titre exemplatif, en 2015, ULB-Coopération a réalisé un programme d'un montant de 2,17 millions €, cofinancé par la coopération belge. La Belgique apporte un subside de 1,73 million €, ULB-Coopération a trouvé des apports propres pour une valeur de 0,43 million €.

C'est donc pour constituer ces 20 % d'apports propres que les dons sont vitaux pour une ONG.

Qui finance les ONG belges (et donc ULB-Coopération) ?

Il existe de multiples sources de financement pour les ONG. ULB-Coopération, comme la majorité des autres ONG belges, a principalement recours à trois sources lui permettant d'accéder à l'aide publique au développement et deux sources qui lui permettent d'accéder à l'aide privée.

L'**État fédéral**, via la Direction Générale de la Coopération au Développement (DGD)[8] propose, dans le cadre de plans de 5 ans, de cofinancer les projets élaborés par les ONG. L'obtention des budgets est soumise au respect de conditions strictes tant au niveau du contenu du projet que de l'organisation même de l'ONG. Les ONG peuvent également obtenir des subsides du Ministère des Affaires étrangères pour leurs programmes d'aide alimentaire, d'aide d'urgence, de diplomatie préventive ou encore de prévention des conflits et consolidation de la paix.

Au **niveau communautaire et régional**, la Région Wallonne et la Fédération Wallonie-Bruxelles financent depuis 1998 des programmes destinés aux Sud ainsi que des programmes d'éducation à la citoyenneté mondiale à destination des publics de Belgique. La Région Wallonne propose également d'apporter une part des cofinancements nécessaires à la mise en œuvre des programmes financés par la DGD, sous sa rubrique budgétaire "Développement durable". Les ONG néerlandophones sont cofinancées par leur propre Communauté.

Les ONG peuvent également répondre aux appels d'offre de l'**Union Européenne** réservés aux "Acteurs non étatiques" ou soumissionner à des appels thématiques ou sectoriels. L'accès à ces fonds est cependant de plus en plus difficile. Le montant du fonds n'a pas évolué au cours des 10 dernières années alors que le nombre d'ONG éligibles a augmenté, surtout depuis l'élargissement de l'Union Européenne à de nouveaux pays membres.

Diverses **fondations** permettent d'obtenir de petits financements complémentaires pour mener des activités spécifiques répondant à la raison d'être de la fondation. Dans certains cas, ces fonds peuvent également co-financer les programmes de la DGD.

8 Administration du Ministère de la Coopération au développement.

Le **public,** par ses dons, participe également à la constitution de l'apport propre nécessaire pour couvrir les différents cofinancements.

Le financement d'ULB-Coopération

Outre les cinq sources exposées supra, d'autres sources de cofinancement public telles que la Banque Mondiale, la Banque Africaine de Développement, les fonds climats (voir point suivant) existent. Elles ne sont pour l'instant pas utilisées par ULB-Coopération mais, pour certaines, l'ont déjà été et/ou le seront bientôt.

Le graphique suivant montre la répartition de ces différentes sources pour l'année 2016. On y voit qu'outre ces ressources, ULB-Coopération a également accès à des subsides à l'emploi qui lui permettent de financer une partie du fonctionnement de sa structure.

Répartition des sources de financement d'ULB-Coopération (2016)

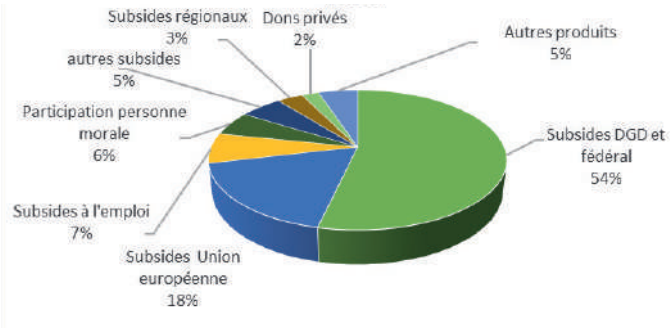

En termes de bonne gouvernance, afin d'assurer la solidité financière d'une structure dont les apports proviennent de diverses sources, il est important de tendre vers une répartition équilibrée des financements de nos projets. En outre, l'évolution des apports publics ne s'annonçant pas sous les meilleurs auspices, il est aujourd'hui crucial pour la réalisation des projets au bénéfice des populations du Sud d'augmenter les ressources provenant de donateurs privés.

Nouveaux enjeux : les fonds climatiques

Les changements climatiques constituent le défi mondial de notre siècle. L'accord de Paris, adopté en décembre 2015, a pour objectif de contenir l'élévation de la température moyenne de la planète nettement en dessous de 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels et de poursuivre l'action menée pour limiter cette élévation des températures à 1,5 °C. L'accord vise également à renforcer les capacités d'adaptation aux effets néfastes des changements climatiques. « Atténuation » et « adaptation » sont les maîtres-mots des actions à mettre en place.

En 2009, dans l'accord de Copenhague, les pays développés se sont engagés à fournir 30 milliards USD en faveur des pays en développement, durant la période 2010 – 2012. Ce financement baptisé « Fast start » devait permettre de commencer rapidement à soutenir des

actions d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation des émissions de gaz à effet de serre.

En outre, les pays développés ont l'obligation de mobiliser conjointement 100 milliards USD par an d'ici 2020 et jusqu'en 2025. Le financement peut provenir de sources variées (publiques et privées) et peut prendre différentes formes (prêts, dons, etc.). La COP (conférence annuelle des pays signataires de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques) demande également fermement aux pays développés d'amplifier l'aide financière et d'élaborer une feuille de route concrète vers les 100 milliards USD par an. Finalement, la COP prévoit de fixer un nouvel objectif financier supérieur aux 100 milliards avant 2025.

En Belgique, le 4 décembre 2015, durant le sommet sur le climat de Paris (COP21) et après 6 années de négociations, un accord politique a été trouvé entre les 4 ministres compétents pour le climat concernant la répartition des objectifs belges climat et énergie pour la période 2013-2020. En matière de financement international, la Belgique s'engage à un financement annuel de 50 millions d'euros jusqu'en 2020, réparti comme suit selon le mécanisme du *burden sharing* [9]: Autorité fédérale : 25 millions €, Région flamande : 14,5 millions €, Région wallonne : 8,25 millions €, Région de Bruxelles-Capitale : 2,25 millions €. Une contribution globale jugée peu ambitieuse par le CNCD, *« qui ne correspond pas aux engagements internationaux pris par la Belgique dans l'enceinte des Nations Unies pour le financement climat ».*[10]

En parallèle aux programmes formels de coopération, l'une des grandes sources de financement du développement est constituée des transferts des **diasporas**. À l'échelle planétaire, plus de 200 millions de travailleurs migrants (dont 45 millions d'africains) subviennent aujourd'hui aux besoins de près de 800 millions de membres de leurs familles (dont 200 millions en Afrique). Selon les prévisions en 2017, une personne sur sept dans le monde participera, comme expéditrice ou comme bénéficiaire, à des transferts d'argent dont le montant total dépassera 450 milliards USD[11]. Les envois destinés aux familles dans les pays en développement représentent un volume trois fois supérieur à l'aide publique au développement. Enfin, plus de la moitié de l'argent perçu sur le continent par les familles de migrants est destinée à la satisfaction des besoins primaires tels que l'alimentation, le logement ou l'habillement.

Ces autorités engagent ces montants pour des actions de solidarité climatique internationale en faveur des pays les plus pauvres et les plus vulnérables, et ce via divers canaux. En effet, « *outre le montant qu'il affecte au soutien des pays en développement en matière d'adaptation, chaque pays développé peut également décider si ce soutien prend la forme de dons et/ou de prêts (et les conditions de ces prêts). Chaque pays développé choisit de même souverainement s'il fournit des financements à tel ou tel pays en développement, à tel ou tel secteur économique, en acheminant son aide via telle ou telle ONG, telle ou telle agence des Nations unies ou par la Banque mondiale*. »[12]

Pour aller plus loin

Sur l'Aide Publique au Développement :

- www.oecd.org/fr/cad
- www.undp.org
- www.ifad.org
- europa.eu/european-union/topics/development-cooperation_fr

Sur la coopération internationale en Belgique :

- www.acodev.be
- www.cncd.be
- www.dgd.be
- diplomatie.belgium.be/fr/politique/cooperation_au_developpement
- www.btcctb.org
- www.bio_invest.be

À propos des engagements climatiques en Belgique :

- www.climat.be
- www.awac.be
- vlaamseklimaattop.be
- www.bruxellesenvironnement.be

9 Burden sharing, le partage intrabelge des objectifs climatiques de la période 2013-2020.

10 http://www.cncd.be/Climat-Burden-Sharing-la-montagne

11 « Transferts d'argent et bureaux de poste en Afrique », FIDA, novembre 2016.

12 Romain Weikmans et Edwin Zaccai : « *Pourquoi aider les pays en développement ? Conceptions de la justice dans l'aide à l'adaptation au changement climatique* », Développement durable et territoires. Vol. 8, n°1, avril 2017.

Innovation et technologie : les drones au service de la reforestation au Burkina Faso

Chloé Salmon et Boris Javeau, en pleine formation pratique

Dans le cadre de nos activités de gestion des territoires et des ressources, EspaceDrone[1], premier centre belge spécialisé dans ce domaine, a offert un cycle de formation au pilotage de drone à deux de nos chargés de projets. EspaceDrone désirait en effet favoriser l'adoption de ces nouvelles technologies par une structure active en coopération au développement.

L'utilisation de cet outil se fait de plus en plus fréquente et ses applications naissent dans des domaines aussi variés qu'inattendus. Notre équipe développe actuellement la mise en place, au Burkina Faso, d'un système de mesure et de contrôle de l'avancée du front agraire sur la forêt.

De quoi s'agit-il ?

Notre projet vise la reforestation et a pour objectif d'améliorer les systèmes de gestion pour une exploitation durable de forêts et aires protégées au Burkina. Une zone se situe au Nord du pays, la forêt de Korko (24.000 ha), la seconde est au Sud, l'aire protégée dite « Corridor des éléphants » (4000 ha).

Autour de ces deux zones, on a observé une avancée du front agraire : une destruction continue de la forêt par les populations locales au profit d'un étalement progressif des cultures, plus rentables à court terme. Le risque posé par ce grignotage des zones fragiles est la perte de biodiversité, avec des effets immédiats sur le micro climat, mais également l'appauvrissement et la dégradation des sols, entrainant une diminution des ressources alimentaires et économiques des populations et la disparition des éléphants, qui utilisent ce corridor migratoire pour se déplacer de la réserve de Ponasi au ranch de Nazinga.

Nos actions sont d'aménager durablement ces zones, en plantant des haies vives, en construisant des pare-feu, et en aménageant les points d'eau. Outre ces appuis matériels, la formation technique et organisationnelle des groupements de gestion forestière constitués des paysans autochtones est un autre pilier du projet, tout comme la sensibilisation à l'approche durable des écosystèmes. Ces divers appuis visent à assurer la durabilité des ressources forestières pour le bien-être à long terme des populations locales.

Pourquoi des drones ?

Les drones permettent d'effectuer, de manière récurrente et parfaitement reproductible, une cartographie précise des zones à protéger, un suivi de la déforestation et/ou reforestation, pour systématiquement adapter nos activités et améliorer nos actions. Les données ainsi récoltées sont plus fiables, rigoureuses et généralement plus économiques que les captures satellites ou le relevé manuel. Elles facilitent également la communication de nos projets et la sensibilisation des populations, locales ou autres.

Cette inclusion des drones dans le projet, en collaboration avec l'APEFE (Association pour la promotion de l'éducation et la formation à l'étranger) est en évolution constante... Plus de nouvelles bientôt !

1 www.espacedrone.be

Contribuez dès aujourd'hui à l'opération 11.11.11 !

Grâce à la traditionnelle récolte de fonds de l'opération 11.11.11 qui mobilise de nombreux bénévoles au mois de novembre, le CNCD (Centre national de coopération au développement) soutient chaque année des projets de développement à travers le monde. Ces projets sont réalisés par des acteurs du Sud, avec l'appui d'ONG belges, dont ULB-Coopération.

Concrètement, vous pouvez contribuer directement à nos actions en achetant le calendrier ou les autres produits de l'opération par notre intermédiaire. Vous pouvez également effectuer un don avec la communication ONB1052/1000/2.

La plus-value considérable de l'opération 11.11.11 est que chaque montant collecté par ULB-Coopération se voit automatiquement doublé par le CNCD, et potentiellement encore par Wallonie-Bruxelles International (WBI).

Ainsi, si vous donnez 50 €, ce sont 200 € qui peuvent en bout de course financer les projets. Vos dons restent déductibles fiscalement dès 40 € par an.

Cette année, nous mettons l'emphase sur un projet innovant : « Drones et reforestation au Burkina Faso ».

Infos : www.ulb-cooperation.org/11.11.11

CNCD
11.11.11

Romina Naydenova, stagiaire architecte

« Depuis le début du mois d'août, j'effectue un stage au sein de l'ONG ULB-Coopération. Architecte de formation, je fais aujourd'hui une spécialisation en coopération internationale en développement urbain.

Le projet PADISS (projet d'appui au développement intégré du système de santé du Nord-Kivu) d'ULB-Coopération est pour moi l'occasion de mettre en pratique cette double formation et d'approfondir mes connaissances au sein d'une équipe inspirante. Une des réalisations concrètes du projet sera la mise en place de bâtiments et d'équipements adaptés afin de contribuer à la qualité des services de soins. Pour ce faire, plusieurs bâtiments vont être construits ou réhabilités : des centres de santé, des hôpitaux et des bâtiments administratifs situés aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural.

Mon rôle est de récolter les bonnes pratiques existant ailleurs, et de fournir des recommandations quant à l'accès aux bâtiments par des personnes vulnérables. Mon apport se concentre sur deux thématiques spécifiques. D'une part, l'accessibilité des hôpitaux aux personnes à mobilité réduite, au sens large : personnes avec déficiences, personnes âgées, femmes enceintes ou encore enfants. Prendre en compte leurs besoins spécifiques et adapter les bâtiments permet aux patients de se déplacer plus librement, d'être plus en sécurité et de jouir de plus d'autonomie. Ces dispositions particulières concernent les entrées principales des bâtiments, les espaces de circulation internes tels que les couloirs, les escaliers, les rampes ou encore le choix de certains équipements. En effet, des poignées de porte ou des éléments de robinetterie fonctionnels sont de petits aménagements qui facilitent considérablement les activités quotidiennes. D'autre part, je veille à l'intégration de la dimension genre dans les bâtiments. Il s'agit d'une discipline émergente pour laquelle la prise en compte du contexte géographique et culturel est particulièrement importante. Ici, la dimension du genre est abordée sous l'angle de l'intimité et de la confidentialité nécessaire dans un bâtiment hospitalier. Comme la majorité des chambres et des salles sont partagées par plusieurs patientes, il est important de trouver des dispositifs permettant de bénéficier d'espaces à l'abri des regards. Les plans des bâtiments sont donc adaptés afin d'améliorer le confort et le bien-être des femmes. »

Romina Naydenova est étudiante en master complémentaire de coopération internationale en développement urbain à l'Université technique de Darmstadt. Titulaire d'un diplôme d'architecte, Romina souhaite apporter sa pierre à l'édifice du secteur du développement urbain, encore peu exploré en Belgique. Deux mois de stage au sein de notre ONG, n'est-ce pas un beau départ ?

Equipements: Accueil

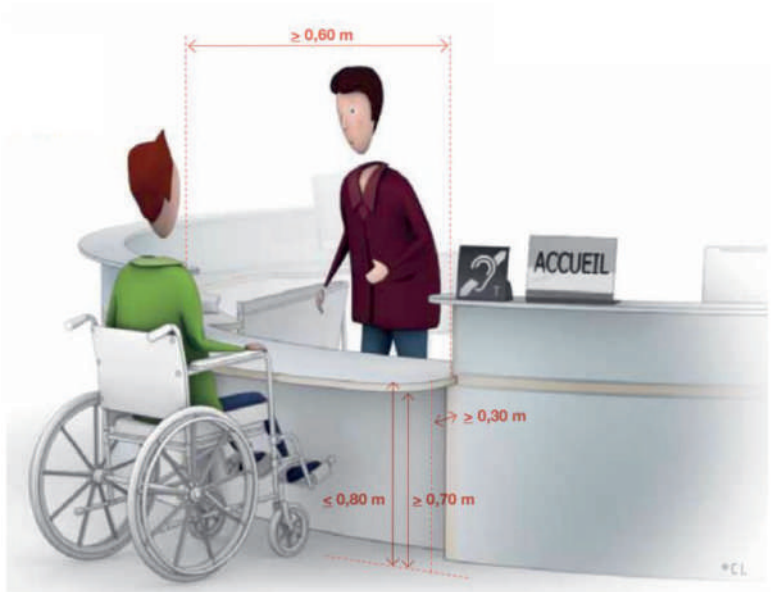

- Guichet d'accueil adapté: utilisable par une personne en position "debout" comme une personne en position "assis".
- Hauteur: **70 à 80 cm** pour la position "assis".
  1m pour la position "debout".
  Largeur: **> 60cm**
  Profondeur: **> 30cm**

Un exemple d'adaptation de guichet d'accueil d'hôpital

Agenda :
Nos activités des deux prochains mois

1- Conférence/Débat :
« Enjeux et difficultés du journalisme dans les États fragilisés : Focus sur Haïti »

À l'occasion du séjour à Bruxelles de dix journalistes haïtiens, prenant part à un projet mis en œuvre par le Laboratoire des Pratiques et des Identités Journalistiques (LaPIJ) de l'Université libre de Bruxelles, une table-ronde est organisée pour débattre des enjeux et défis du journalisme dans les États fragiles en proposant un focus sur Haïti.
Quels sont les défis auxquels sont confrontés les journalistes qui travaillent dans ce type de contexte ? En quoi leurs missions sont-elles à la fois indispensables au renforcement de la citoyenneté et menacées par l'absence de réel État de droit ?

La parole sera donnée à :
- **Gotson Pierre :** Éditeur d'AlterPresse, Groupe Medialternatif (Haïti)
- **Ernest Sagaga :** Chargé des Droits de l'Homme et de la Sécurité (Fédération internationale des journalistes)
- **Manu Klimis :** Politologue, Université Saint-Louis Bruxelles
  Avec la participation des dix journalistes haïtiens en formation à Bruxelles

Le débat sera animé par **Marie-Soleil Frère**, Professeure à l'ULB et Vice-Rectrice aux Relations internationales et à la Coopération au développement.

Date : 6 octobre
Heure : 19h30
Lieu : Site ULB-Flagey, Amphithéâtre Bourgeois, Place Flagey 10B, 1050 Bruxelles

2- Conférence/Débat :
« La ville pauvreté, sécurité, solidarités ». Avec la ligue des droits de l'homme

La manière dont est gérée la ville en termes d'intégration et de vivre ensemble reflète bien souvent les choix et les priorités des pouvoirs publics : se focaliser sur l'apaisement du sentiment d'insécurité ou mettre en place et soutenir des initiatives de rencontre. L'objectif sécuritaire doit-il primer face à celui de la cohésion sociale ? A cet égard, est-ce que certains publics comme les jeunes, les étrangers, les précaires, se sentent pris en considération ou abandonnés ? Et qu'entend-on au juste par cohésion sociale ?

Intervenant·e·s :
- **Anne Wyvekens**, directrice de recherche au CNRS / ISP / Université Paris-Saclay
- **Ewout D'Hoore**,l'asbl Théâtre & Réconciliation
- **Madeleine Guyot**, Commission Jeunesse de la Ligue des droits de l'Homme asbl

Modérateur : **Dario Groppi**, Radio Campus Bruxelles
Date : 10 octobre
Heure : 17h
Lieu : PointCulture ULB, Avenue Paul Héger, 1050 Bruxelles

3- Journée « migrations » au sein de l'Université d'Automne

Dans le cadre de l'Université d'Automne, ULB-Coopération propose deux activités sur la manière de répondre aux discours de haine :

- « Alter-narratifs » : Comment réagir de manière constructive à la haine en ligne ? Atelier animé par No Hate Speech Movement Belgium. Cette activité a pour objectif de proposer de manière didactique les outils pour répondre adéquatement aux messages de haine sur la toile !
- Comment répondre aux discours de haine hors-ligne ? Atelier destiné à apprendre via des jeux de rôle comment raisonner et interagir lorsque l'on a en face de soi une personne intolérante.
- Cet atelier sera animé par Echos Communication

Date : 11 octobre
Heure : 16h
Lieu : ULB campus du Solboch, Foyer Culturel

4- Bruxelles - Bonn à vélo pour le climat

ULB-Coopération organise avec le Student Green Office un départ à vélo de 15 étudiant·e·s pour participer à la COP23. Le départ se fera de Bruxelles le 1er novembre afin d'arriver le 3 novembre à Bonn et de participer aux diverses activités du People's climate summit jusqu'au 5 novembre.

Le but est de démontrer notre volonté de voir les dirigeant·e·s de la planète s'engager fermement dans la lutte contre les changements climatiques.

Inscrivez-vous : ulb-cooperation.org/projet/cop23
Date : 1er Novembre
Durée : 5 jours
Lieu du départ : ULB
Date limite d'inscription : 15 octobre
Soirée de préparation : 18 octobre

5- Conférence/Débat « Négociations climatiques et contexte politique local : Focus sur la Belgique et le Venezuela »

Dans le cadre de la participation des étudiant·e·s de l'ULB Inside COP ainsi que la participation des étudiant·e·s au People's climate summit, une conférence Post COP23 est organisée avec l'IGEAT et le Fonds Bernheim.
Elle accueillera **Etienne Hanon**, négociateur climatique belge, et **Claudia Salerno**, négociatrice climatique vénézuelienne, afin d'aborder les engagements des deux pays pour le climat, dans un contexte de crise économique.

Date : 21 novembre
Heure : 18h30
Lieu : Auditoire UA2.220, ULB, Campus du Solbosch, 1050 Bruxelles

6- Journée de la coopération 2017 (phase II)

À l'occasion de la deuxième journée de la coopération de 2017, l'ULB accueillera plusieurs activités sur ses campus du Solbosch et Erasme.

- Conférence de **Maryam Bigdeli**, docteur de l'École de Santé Publique, en poste à l'OMS au sein du service Health Systems Governance, Policy and Aid Effectiveness : Accès aux médicaments dans les pays à bas et moyens revenus : pistes de réflexion pour la recherche et le renforcement des systèmes de santé ;
- Lancement de la plateforme COOP-SANTÉ
- Posters des activités de coopération à l'ULB
- Table ronde du Réseau des Docteurs du Sud
- Lancement de la plateforme Afric@ULB
- Soirée partage : Penser l'Afrique, penser le monde» avec **Aminata Dramane Traoré** (Mali), Pierre de Maret, Etienne Minoungou et Simon Winsé

Date : 22 novembre
Heure : 12h
Lieu : ULB, Campus Erasme et du Solbosch

7- Avant-première « Ouvrir la voix » d'Amandine Gay

Qu'est-ce qu'une femme noire ? Une Niafou ? Une Bounty ?
La réalisatrice donne la parole à une vingtaine de femmes sans cesse renvoyées à leur couleur de peau. Le récit saisissant d'un quotidien empreint de préjugés ou de racisme, qui connaît déjà une certaine notoriété notamment sur les réseaux sociaux.

Date : 26 novembre
Heure : 19h
Lieu : Cinéma Vendôme, Chaussée de Wavre 18, 1050 Bruxelles

COP23 : Une équipe ULB-Coopération ralliera Bonn à vélo

Les problématiques du climat vous intéressent ? Vous voulez faire entendre votre voix à la coop23 ? Rejoignez-nous pour un trip à vélo de Bruxelles à Bonn. Un acte engagé et sportif !

En pédalant jusqu'à la COP23, nous souhaitons démontrer notre volonté de voir les dirigeant·e·s de la planète s'engager fermement dans la lutte contre le changement climatique.

Rejoignez notre groupe de cyclistes au départ de l'ULB pour Bonn (Allemagne)

Date :
Départ le 1er novembre - Retour en bus le 5 novembre

Partenaires :
Le Student Green Office / Climate express

Plus d'infos :
www.ulb-cooperation.org/projet/cop23
Tel : +32 (0)2 650 61 03

Ajoutez ULB-Coopération à votre testament et léguez votre solidarité !

CNCD 11.11.11 · ULB · AEDES · Wallonie - Bruxelles International.be · BXL · Loterie Nationale · Air Climat agence wallonne de l'air & du climat · LA COOPÉRATION BELGE AU DÉVELOPPEMENT .be

Par souci écologique, nous vous encourageons à opter pour la newsletter en format pdf.

Envoyez un simple e-mail à info@ulb-cooperation.org ou inscrivez-vous sur notre site web www.ulb-cooperation.org